

Approbation du procès-verbal du Comité Syndical du 3 juin 2010

Le projet de procès-verbal de la réunion 3 juin 2010, ci-annexé, est soumis aux membres du Comité Syndical.

Il est proposé au Comité Syndical de formuler toutes observations jugées utiles sur le texte présenté.

Approbation du projet de délibération correspondant.

Comité Syndical du 7 octobre 2010

Projet de procès-verbal de la séance du 3 juin 2010

Le Comité Syndical de l'Etablissement d'Aménagement de la Loire et de ses Affluents s'est réuni jeudi 3 juin 2010 de 16 h 30 à 18 h dans les locaux du Conseil régional du Centre à Orléans.

L'ordre du jour était le suivant :

- 1- **Approbation du procès-verbal de la séance plénière du 4 mars 2010**
- 2- **Compte-rendu d'activités de l'Etablissement**
- 3- **Remplacement dans les instances de l'Etablissement des délégué(e)s des Régions membres qui n'ont pas été reconduit(e)s dans leur mandat**
- 4- **Transfert au Département de l'Allier d'éléments du patrimoine foncier de l'Etablissement sur le site de Chambonchard**
- 5- **Utilisation des crédits de report « Basse Loire »**
- 6- **Reprise de l'étanchéité des vannes du barrage de Villerest**
- 7- **Compte-rendu de la réalisation de l'étude sur un projet de développement de la vallée du Cher**

- 8- Compte administratif 2009
- 9- Budget supplémentaire 2010
- 10- Changements de nomenclature budgétaire
- 11- Toilettage des clés de financement
- 12- Questions diverses
 - 12.1- Gestion du personnel

Etaient présents ou représentés

REGIONS

M. Wilfrid SEJEAU	Bourgogne
M. Jean-Pierre LE SCORNET	Pays-de-la-Loire
M. Christophe DOUGE	Pays-de-la-Loire

DEPARTEMENTS

M. Daniel ROUSSAT	Allier
M. Paul BERNARD	Cher
M. Jacky GUILLON	Creuse
M. François RADIGON	Creuse
M. Guy VISSAC	Haute-Loire
M. Michel JOUBERT	Haute-Loire
M. Jean-Pierre DRIEUX	Haute-Vienne
M. Alain KERBRIAND-POSTIC	Indre-et-Loire
M. Gilles CLEMENT	Loir-et-Cher
M. Michel LEROUX	Loir-et-Cher
M. Bernard DENIAUD	Loire-Atlantique
M. Jean-Pierre HURTIGER	Loiret
M. Thierry SOLER	Loiret
<i>Suppléant de M. Eric DOLIGE</i>	
M. Gérard SOUCHON	Lozère
M. Roger CHEVALIER	Maine-et-Loire
M. Jean-Michel MARCHAND	Maine-et-Loire
M. Michel POINSARD	Nièvre
M. Guy HOURCABIE	Nièvre
M. Bernard SAUVADE	Puy-de-Dôme

VILLES DE PLUS DE 30 000 HABITANTS

M. Roland NARBOUX	Bourges
M. Jean-Henri CHEZEAU	Châteauroux
Mme Nathalie SARLES	Grand Roanne Agglomération
M. Vincent TISON	Joué-Les-Tours
<i>Suppléant de M. Alain DUTOUR</i>	
M. Christian COUTURIER	Nantes Métropole
M. Christophe WARNANT	Nevers
M. Dominique CROZET	Saint-Etienne Métropole
M. Jacques LE THILY	Saint-Nazaire
M. Jean GERMAIN	Tours

S.I.C.A.L.A.

M. Vincent FREGEAI	Cher
M. Jean-Jacques FAUCHER	Haute-Loire
M. Daniel BERTRAND	Haute-Loire
M. Jean BERTIER	Indre-et-Loire
M. Bernard DOYEN	Loir-et-Cher
M. Yves JOULAIN	Maine-et-Loire
<i>Suppléant de M. Joël BIGOT</i>	
M. Christian BARLE	Nièvre
M. Georges BORDAT	Saône-et-Loire

Délégations de vote

M. Georges BORDAT à M. Thierry SOLER
M. Jean-Henri CHEZEAU à M. Bernard DOYEN
M. Dominique CROZET à M. Jean-Pierre DRIEUX
M. Bernard DENIAUD à M. Christian COUTURIER
M. Jean-Jacques FAUCHER à M. Daniel BERTRAND
M. Vincent FREGEAI à M. Christian BARLE
M. Jacky GUILLON à M. Yves JOULAIN
M. Guy HOURCABIE à M. Vincent TISON
M. Michel JOUBERT à M. Roland NARBOUX
M. Alain KERBRIAND-POSTIC à M. Jean BERTIER
M. Jacques LE THILY à M. Gérard SOUCHON
M. Jean-Michel MARCHAND à M. Roger CHEVALIER

M. Michel POINSARD à M. Christophe DOUGE
M. François RADIGON à M. Paul BERNARD
M. Daniel ROUSSAT à M. Bernard SAUVADE
Mme Nathalie SARLES à M. Jean-Pierre HURTIGER
M. Wilfrid SEJEAU à M. Jean GERMAIN
M. Guy VISSAC à M. Michel LEROUX
M. Christophe WARNANT à M. Jean-Pierre LE SCORNET

Excusés

M. Alain BEIGNET
M. Dominique BIDET
M. Patrick BOURDY
M. Maxime CASTAGNA
M. Michel CHANTRE
M. André CHAPAVEIRE
M. Michel CHARTIER
M. André CHASSAIGNE
M. Jean-Bernard DAMIENS
M. Jean DANIEL
Mme Nadine DEAT
Mme Blandine DELAPORTE
M. Gilles DENIGOT
M. Jean-Paul DRAPIER
M. Daniel DUGLERY
M. André GALHAC
M. Marc GRICOURT
M. Serge GROUARD
M. Roger JACQUET
M. Alain LAURENDON
M. Jean-Claude LEBLOIS
M. Eric LESPINASSE
M. Hubert LIBOUREL

M. Gilles MAHE
M. Jean-Claude MAIRAL
M. Gabriel MAQUIN
M. Bertrand PASCUIOTO
Mme Pascale ROSSLER
M. Nicolas SANSU

2 représentants de la Région Languedoc-Roussillon (en cours de désignation)

2 représentants de la Région Rhône-Alpes (en cours de désignation)

1 représentant de la Région Limousin (en cours de désignation)

Assistaient également à la réunion ou étaient représentés :

M. Stéphane MERCERON, directeur de cabinet du Président GERMAIN
M. Jean-Claude EUDE, directeur général des services
M. Jean-Philippe LHUILLIER, directeur administratif et financier
M. Jean-Luc ROY, directeur de l'eau et de l'exploitation
M. Noël MATHIEU, Directeur de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne
M. Nicolas FORRAY, Directeur régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Centre, représenté par M. Emmanuel DIDON,
Mme Maryse DUMOULIN, SGAR Centre,

Au cours de cette réunion, les délibérations suivantes ont été adoptées :

- CS-10-84 Approbation du procès-verbal de la séance plénière du 4 mars 2010
- CS-10-85 Remplacement dans les instances de l'Etablissement des délégué(e)s qui n'ont pas été reconduit(e)s dans leur mandat
- CS-10-86 Site de Chambonchard-Rectification de la délibération n°09-55 du Comité Syndical du 10 décembre 2009
- CS-10-87 Site de Chambonchard-Autorisation de transfert au Département de l'Allier, pour l'euro symbolique et sans versement, du restant du patrimoine foncier de l'Etablissement
- CS-10-88 Utilisation des crédits de report « Basse Loire »
- CS-10-89 Projet de développement de la vallée du Cher-Mandat pour une mission de concertation
- CS-10-90 Approbation du compte administratif de l'exercice 2009-Budget principal
- CS-10-91 Approbation du compte administratif de l'exercice 2009-Budget annexe exploitation des ouvrages
- CS-10-92 Budget supplémentaire du budget principal 2010
- CS-10-93 Budget supplémentaire du budget annexe exploitation des ouvrages 2010
- CS-10-94 Constitution de provisions semi-budgétaires au budget annexe exploitation des ouvrages 2010
- CS-10-95 Reprise de provisions semi-budgétaires au budget annexe exploitation des ouvrages 2010
- CS-10-96 Travaux d'isolement et de réparation des vannes de demi-fond du barrage de Villerest
- CS-10-97 Changement de nomenclature budgétaire comptable du budget principal
- CS-10-98 Changement de nomenclature budgétaire comptable du budget annexe
- CS-10-99 Toilettage des statuts de l'Etablissement
- CS-10-100 Recrutement d'un apprenti au sein de la direction du développement et des relations extérieures
- CS-10-101 Recrutement en lien avec l'insertion des personnes handicapées

1-Approbation du procès-verbal de la séance plénière du 10 décembre 2009

S'il n'y a pas d'observation particulière, nous pouvons considérer, et je vous en remercie, que ce procès-verbal est adopté ?

Le projet de procès-verbal est adopté.

Cette adoption fait l'objet de la délibération n°CS-10-84 du 3 juin 2010

2-Compte rendu d'activités de l'Etablissement

INTERVENTION DE M. GILLES CLEMENT

Chers collègues,

La dernière réunion de notre Comité Syndical, le 4 mars, à Orléans, a été l'occasion notamment de convenir du principe d'un suivi régulier de l'avancement des actions entreprises dans le prolongement de l'audition sur le thème « Cohérence et articulation des initiatives de gestion des risques d'inondation sur le bassin de la Loire et de ses affluents », organisée le 11 février dans le cadre de l'animation de la plate-forme inondation du plan Loire assurée par l'Etablissement.

Si besoin était d'une indication supplémentaire de l'attention particulière que nous portons à la question de la réduction de la vulnérabilité de nos territoires, il suffirait de rappeler que lors de cette même réunion du Comité Syndical nous avons également approuvé la réalisation d'une étude globale de réduction du risque d'inondation dans le bassin du Loir, en réponse à la sollicitation en 2009 de la Commission Locale de l'Eau du SAGE concerné.

C'est encore avec cette préoccupation présente à l'esprit que, depuis, notre Etablissement s'est fortement impliqué dans l'organisation à Jargeau, le 28 avril, de la 2ème journée technique EP Loire-DREAL à l'attention de l'ensemble des prévisionnistes, stimulant l'échange entre les structures et les personnes intervenant dans la gestion des crues et des étiages de la Loire et de l'Allier. Dans le même temps, notre Etablissement consentait tous les efforts nécessaires à la mobilisation rapide des moyens permettant de faire face au problème lié à l'étanchéité des vannes du barrage de Villerest, un sujet crucial pour la sécurité de nos territoires et le maintien de leur compétitivité économique, depuis l'agglomération de Roanne jusqu'en Loire Atlantique. Nous aurons d'ailleurs à délibérer sur ce point à l'ordre du jour de notre réunion.

Si, comme on peut l'espérer, ce dossier connaît une issue heureuse, cela constituera une avancée supplémentaire pour les bénéficiaires de l'action de notre Etablissement, engagé dans une démarche de modernisation complète des processus et matériels, qui a déjà conduit à la création d'un service dédié aux barrages.

En tous les cas, l'actualité de ces derniers mois – en France comme chez nos voisins Européens – est malheureusement venue nous rappeler l'ampleur des dégâts en matière d'inondation. Cela n'a pas échappé aux parlementaires européens qui, dans une résolution du 11 mars, ont considéré que « les autorités nationales, régionales et locales devraient s'attacher prioritairement à la mise en place de politiques de prévention efficaces et être plus attentives à l'existence d'une législation et de pratiques adéquates en matière de [...] gestion efficace des risques, en ce qui concerne, entre autres, [...] la réalisation de digues ». Dans cette même

résolution, le Parlement européen « invite instamment la Commission [...] à adopter une attitude ouverte et souple en ce qui concerne les négociations avec les autorités compétentes sur la révision des programmes opérationnels ».

Cela ne surprendra donc personne que, ce trimestre encore, une part importante de notre activité ait été consacrée à la mise en œuvre des actions dans lesquelles nous sommes engagés dans le cadre du plan Loire grandeur nature 2007-2013. Avec, compte tenu du contexte budgétaire rendu difficile par la crise économique, une vigilance accrue portée à la mobilisation de cofinancements, notamment des crédits du FEDER pour ce qui concerne le programme opérationnel plurirégional Loire 2007-2013.

Plusieurs temps forts sont venus concrétiser l'engagement en ce sens de notre Etablissement. On soulignera simplement la tenue à Bruxelles, les 18 et 19 mai, de la 10ème réunion d'animation de la plate-forme Recherche/Données/Information, organisée en partenariat avec l'Association Française du Conseil des Communes et Régions d'Europe. Etant précisé que ce temps d'échange avec les représentants des institutions européennes avait été précédé d'une réunion du Conseil scientifique du plan Loire, à Orléans, le 11 mai, alimentée notamment par les résultats substantiels d'un nombre conséquent de projets de recherche, au service des acteurs de la décision publique.

I-Réunions des instances de l'Etablissement

Depuis la dernière réunion du Comité Syndical, le 4 mars, les commissions suivantes se sont tenues :

- ❖ le 4 mars, l'après-midi : Commission d'appel d'offres, présidée par M. CLEMENT, et consacrée précisément à la sélection des prestataires retenus pour la réalisation des travaux d'isolement et de réparation de l'étanchéité des vannes de demi-fond du barrage de Villereest ;
- ❖ le 20 avril, le matin : Commission Aménagement et environnement, présidée par Mme SARLES, et consacrée notamment à des interventions dans le domaine de l'aménagement et de la gestion des eaux (avec par exemple l'état d'avancement des SAGE portés par l'EP Loire), à la restauration des populations de poissons migrateurs, à la préservation et la restauration des continuités écologiques, à la révision des règlements d'eau de Villereest et de Naussac, au suivi de la qualité des eaux de ces deux retenues, ou encore à la programmation 2010 des opérations de restauration du lit et de renforcement des levées de la Loire en région Centre ;
- ❖ le 20 avril, l'après-midi : Commission Tourisme et culture, présidée par Mme SARLES, et consacrée notamment à l'examen de demandes de subvention au titre des dispositifs « Classes Loire » ou « Patrimoine », au compte-rendu de réalisation de l'*Etude sur un projet de développement de la vallée du Cher* ou encore à l'état d'avancement des actions de la plate-forme Patrimoine ;
- ❖ le 29 avril, le matin : Commission Mixte, co-présidée par MM. CHAPAVEIRE et HURTIGER, et consacrée notamment à un échange de vues sur les changements de nomenclature budgétaire et sur les perspectives de simplification des clés de financement, à un point d'information sur le patrimoine foncier de l'Etablissement, au compte-rendu de réalisation de l'*Etude sur un projet de développement de la vallée du Cher*, ainsi qu'à l'examen de dossiers présentant un caractère d'urgence dans des domaines tels que la Recherche/Données/Information ou encore la réduction de la vulnérabilité aux inondations ;
- ❖ le 29 avril, en fin d'après-midi : Commission technique, présidée par M. CLEMENT, et consacrée notamment à l'attribution du marché « Acquisition et maintenance de logiciels de gestion financière et ressources humaines », ainsi qu'à deux autres relatifs à des études dans le cadre des SAGE Cher aval et Loir.

J'ai par ailleurs présidé une réunion du Bureau ce jour là, en début d'après-midi. A la lecture des cinquante délibérations approuvées à cette occasion on appréciera les efforts déployés afin de concrétiser dans les meilleurs délais les actions découlant des choix budgétaires pour l'année 2010.

II-Réunions dans le cadre du plan Loire grandeur nature et avec nos partenaires de bassin

On rappellera plus particulièrement les participations suivantes de l'Etablissement :

- ❖ le 28 avril, à Orléans : une réunion bilatérale d'échange avec la direction de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne
- ❖ aujourd'hui même, à Orléans : la réunion du Comité de gestion du plan Loire (précédée d'un pré-comité, le 20 mai)

Dans un registre plus technique, il peut être fait mention également de la participation des services à une réunion publique organisée à l'initiative de la DREAL, le 3 mai, avec pour objectif de relancer sur des bases partagées l'étude des vals de l'Orléanais.

Egalement, dans le cadre des premiers travaux d'évaluation du plan Loire 2007-2013 confiés au cabinet MC2 Consultants, les services de l'Etablissement ont participé à la réunion de démarrage du 15 mars, au comité de pilotage du 30 avril, aux ateliers thématiques des 25 et 27 mai et au comité de pilotage du 3 juin ; ils ont par ailleurs été interrogés le 7 avril (volet poissons migrateurs) et le 9 avril (volet patrimoine).

De manière générale, notre Etablissement s'attache à conforter la dynamique partenariale du plan Loire, dans une double logique d'ouverture et de transparence. Dans le même temps nous ne manquons pas de souligner le besoin accru d'efforts de simplification en matière d'accès à ce dispositif, d'allègement de certaines formalités, de nature à réduire les coûts et la charge de travail qu'imposent aux « bénéficiaires » des procédures pouvant être perçues comme excessivement lourdes.

III-Réunions avec nos collectivités membres

A titre simplement indicatif, notamment du parti pris d'association des collectivités au suivi des opérations en maîtrise d'ouvrage de notre Etablissement, on fera simplement référence aux réunions suivantes :

- ❖ le 10 mars, au Conseil régional du Centre à Orléans : un point technique, administratif et financier sur les dossiers en cours, en particulier l'exécution de la convention de mandat entre la Région et l'Etablissement ;
- ❖ les 16 mars (en région Rhône-Alpes, à Saint-Etienne), 18 mars (en région Bourgogne, à Nevers) et 25 mars (en région Auvergne, à Clermont-Ferrand), des réunions d'animation régionale dans le cadre de la démarche « industrielle » de réduction de la vulnérabilité aux inondations des activités économiques ;
- ❖ le 25 mars, au Conseil général du Puy-de-Dôme à Clermont-Ferrand : la 2ème réunion du comité de pilotage de l'étude 3P Allier, associant l'ensemble des partenaires et consacrée à un premier état d'avancement du travail des prestataires ; la première réunion de concertation, également accueillie au Conseil général du Puy-de-Dôme, s'est quant à elle tenue le 6 avril ;
- ❖ le 26 mars, à l'invitation de la Ville de Blois : un échange de vues associant plusieurs villes et agglomérations ligériennes, relativement au processus de révision des PPRI et à une sollicitation d'appui technique introduite auprès de l'Etablissement ;

- ❖ le 30 avril, au Conseil général du Cher à Bourges : un point technique, administratif et financier sur les dossiers en cours, y compris le lancement de l'étude des vals de Loire dans ce département ;
- ❖ le 4 mai, au Conseil général du Maine-et-Loire à Angers : une présentation des actions de l'Etablissement, et plus particulièrement les modalités pratiques d'implication dans la démarche « industrielle » de réduction de la vulnérabilité aux inondations des activités économiques ;
- ❖ le 5 mai, au Conseil régional du Limousin à Limoges : un point technique, administratif et financier sur les dossiers en cours ; une réunion au Conseil général de la Haute-Vienne, à laquelle participait le directeur de Cabinet, s'est également tenue le même jour.

Dans cet ordre de considérations toujours, on mentionnera les réponses favorables apportées, autant que possible, aux sollicitations des SICALA : celui de Saône-et-Loire (Digoin, le 18 mars), celui de l'Allier (Moulins, le 29 mars) et celui du Maine-et-Loire (Ponts de Cé, le 2 avril), lequel envisage un élargissement à des collectivités de Loire Atlantique.

A ce stade, je souhaiterais souligner à la fois l'importance et les retombées positives de l'intensification de ces échanges et du renforcement des liens opérationnels. En atteste par exemple le déploiement de la démarche « industrielle » de réduction de la vulnérabilité aux inondations des activités économiques, avec aujourd'hui 530 demandes d'intervention et déjà 381 diagnostics réalisés, révélateurs de l'implication forte des collectivités, au-delà de leur soutien financier déjà conventionné, à hauteur de plus de 2,4 M€ pour le seul volet diagnostics.

IV-Autres réunions

On soulignera tout d'abord la rencontre avec les responsables d'association dans le domaine de l'environnement, à Orléans, le 28 mai. Elle aura permis d'échanger sur les modalités pratiques de coopération en faveur d'initiatives d'intérêt partagé, également de faire le point sur l'exécution de la convention cadre entre l'EP Loire et le WWF-France.

Enfin, on indiquera :

- ❖ l'intervention du directeur général des services à la 5^{ème} édition des Rencontres Migrateurs sur le thème « *Les outils de suivi participant à la gestion des grands poissons migrateurs* », organisée par LOGRAMI (Orléans, 23 et 24 mars) ;
- ❖ la participation du directeur général des services au Conseil d'administration du CEPRI (Paris, 31 mars), suivi l'après-midi d'une réunion sur le thème « *Les digues de protection et la nouvelle réglementation : le rôle des collectivités territoriales* » à laquelle était également présent le directeur de l'eau et de l'exploitation ;
- ❖ sa participation également à la réunion des directeurs d'EPTB, organisée par l'AFEPTB (Paris, 26 avril).

Pour votre information, la préparation de cet important Comité syndical ne nous a pas permis d'assister au discours prononcé par le Président de la République, à l'occasion du lancement du 6^{ème} Forum mondial de l'Eau, au Palais de l'Elysée, hier.

Je reste bien entendu à votre disposition, ainsi que les services de l'Etablissement, pour vous apporter toute précision que vous jugeriez utile.

Je ne saurais conclure cette présentation sans souhaiter la bienvenue aux nouveaux délégués désignés à l'issue des dernières élections régionales, en espérant que, de par leur implication, ils contribuent « durablement » au bon fonctionnement de notre Etablissement comme à son évolution.

Voilà ce que nous aurait dit Jean GERMAIN s'il avait pu être parmi nous.

Il arrive, c'est parfait. Il sera là dans un quart d'heure.

3-Remplacement dans les instances de l'Etablissement des délégué(e)s des Régions membres qui n'ont pas été reconduit(e)s dans leur mandat

INTERVENTION DE M. JEAN-PIERRE HURTIGER

On va passer maintenant au remplacement dans les instances de l'Etablissement de délégués(es) qui n'ont pas été reconduits(tes). J'en ai là la liste :

- M. LE SCORNET, pour les attributions qui étaient avant confiées à Mme MARCHAND
- M. DOUGÉ pour les attributions qui étaient confiées à M. LE SCORNET
- M. BEIGNET remplace M. ROUSSEAU
- Mme ROESSLER remplace Mme THIBAL
- Mme DELAPORTE remplace Mme GUEUGNEAU
- M. DENIAU remplace Mme VERCHERE
- M. DUTOURD remplace Mme MOROY

La liste est complète ? C'est bon ?

M. LE SCORNET deviendrait donc premier vice-président, c'est cela ? Félicitations, mes compliments.

INTERVENTION DE M. JEAN-PIERRE LE SCORNET

Très rapidement : je connais un peu le fonctionnement de l'EP Loire et de ses missions, en tous cas je suis très très heureux effectivement d'intégrer cette première vice-présidence. Vous savez que la Région des Pays de la Loire est très impliquée sur la Loire : Loire estuarienne, Loire amont aussi ; très concernée aussi par le risque inondation et bien entendu forcément très impliquée et attentive au travail fait par l'EP Loire depuis des années et c'est à ce titre-là qu'elle est un partenaire important en même temps qu'un contributeur important. Je suis très très heureux de la confiance qui pourrait m'être accordée, parce que je pense qu'il va y avoir un vote tout à l'heure, et puis, au-delà de cela, je crois que c'est aussi révélateur, l'implication de la Région des Pays de la Loire, au sein de l'EP Loire présidée par Jean GERMAIN, l'illustration aussi d'une coopération interrégionale utile et efficace et aussi très opérationnelle. Vous avez aussi évoqué tout à l'heure Xynthia, alors je me permets peut-être de rebondir sur les propos d'une collègue qui a bien voulu l'évoquer parce que, effectivement, Xynthia, vous le savez, a eu des conséquences dramatiques, à la fois humaines et économiques aussi, très très fortes. En tous cas, elles doivent forcément nous interroger et en tous cas nous amener à tirer les leçons forcément de cet événement dramatique. En tous cas, elles révèlent là encore malheureusement un manque d'anticipation – cette dictature du court terme, ça c'est une pression foncière extrêmement forte sur le secteur – mais aussi celle d'une culture du risque qui au fil des ans s'est quelque peu émoussée. Et cela doit aussi nous rappeler, en tous cas renforcer l'action de l'EP Loire dans ces missions qui sont les siennes sur cette première recherche de lutte contre les inondations et également celles qui concernent également le travail effectué avec efficacité sur la réduction de la vulnérabilité. Donc voilà ce que je voulais dire très rapidement.

INTERVENTION DE M. JEAN-PIERRE HURTIGER

Très bien. Merci Monsieur le futur vice-président, puisque nous allons passer d'abord au vote pour approuver la liste des remplaçants. Je suppose que tout le monde est d'accord. Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Cette adoption fait l'objet de la
délibération n°CS-10-85 du 3 juin
2010

Bien, on va donc passer au tour de table.

INTERVENTION DE M. CHRISTOPHE DOUGÉ

Christophe DOUGÉ. Je tiens à mon accent aigu mais j'ai l'habitude du petit accrochage de début de séance. Je viens d'être élu au Conseil Régional des Pays de la Loire et je suis ravi d'intégrer le Conseil Syndical de l'EP Loire. Je côtoie aussi d'autres personnes parmi au sein du Comité de bassin et, je pense, dans d'autres instances ligériennes.

INTERVENTION DE M. JEAN-PIERRE HURTIGER

Je vous remercie. Je crois que vous êtes le seul parmi les nouveaux élus à être présent. Les autres ont demandé à être excusés, en particulier Monsieur BEIGNET qui avait dans sa ville le Président SARKOZY aujourd'hui-même.
Bien, je vous remercie donc et je voudrai passer la parole à Monsieur le tout frais Vice-président.

INTERVENTION DE M. JEAN-PIERRE LE SCORNET

Dans l'attente de l'arrivée de notre Président, je propose de poursuivre l'ordre du jour avec le point 4, qui est soumis à votre sagacité, si j'ose dire, sur le transfert au Département de l'Allier d'éléments du patrimoine foncier de l'Etablissement sur le site de Chambonchard. Je ne sais pas qui est le rapporteur de ce dossier. Je vous en prie.

4-Transfert au Département de l'Allier d'éléments du patrimoine foncier de l'Etablissement sur le site de Chambonchard

INTERVENTION DE M. BERNARD SAUVADE

Bernard SAUVADE, Conseiller Général du Puy-de-Dôme. Je remplace mon collègue de l'Allier, qui m'a donné son pouvoir et c'est à ce titre-là que je présente ce rapport. Je m'efforcerai de le faire le mieux possible, bien sûr.

Transfert au Département de l'Allier d'éléments du patrimoine foncier de l'Etablissement sur le site de Chambonchard

Ce rapport, dédié au transfert au Département de l'Allier d'éléments du patrimoine foncier de l'Etablissement sur le site de Chambonchard, vous est présenté après examen par votre Commission des Finances et de la planification de ce jour.

Pour mémoire, on rappellera que c'est par délibération du 9 février 2006 que le Comité Syndical a donné son accord de principe pour rétrocéder, au Département de l'Allier, à l'euro symbolique, le patrimoine foncier bâti et non bâti appartenant à l'EP Loire et situé sur ce Département, à l'exclusion des parcelles agricoles incluses dans l'exploitation Assise.

En termes opérationnels, c'est plus récemment, par délibération du 10 décembre 2009, que le Comité Syndical a autorisé le **transfert, au Département de l'Allier, pour l'euro symbolique**

et sans versement, d'une première série de parcelles de l'Etablissement. La valeur vénale du foncier ainsi transféré avait été évaluée à 355 520,34 €.

Il a été constaté depuis lors des erreurs matérielles, qu'il convient de rectifier. Par la même occasion, il a été demandé à la SAFER d'actualiser la valeur vénale du foncier transféré, en fonction des nouvelles données fournies par le Service des Domaines. C'est dans ce contexte que s'inscrit la proposition de rectification de la délibération n°09-55 du Comité Syndical du 10 décembre 2009, comme suit :

- Correction de la surface effectivement transférée, à savoir **224 ha 32 a 55 ca.**
- Actualisation de la valeur de ce foncier transféré au montant de **381 164,92 €**

S'agissant du **transfert du restant du patrimoine foncier de l'EP Loire sur le site de Chambonchard (côté Allier)**, on indiquera à titre liminaire qu'un état a été établi. Il a été demandé au notaire concerné de vérifier s'il existait, ou pas, des ayants droits sur ces parcelles. Par courrier du 9 avril 2010, il a été répondu que les anciens propriétaires de ces dernières ne bénéficiaient d'aucun droit de rétrocession (ventes conclues avant la déclaration d'utilité publique). Suite à cette vérification, l'avis du Service des Domaines a été aussitôt sollicité afin que soient évaluées ces parcelles libres de droits, donc transférables. Ces évaluations, adressées à l'EP Loire le 27 avril 2010, ont permis d'établir à **637 017,33 €** le montant de la valeur totale pour une surface totale de **1 ha 72 a 19 ca.**

Il s'agit des surfaces bâties. C'est pour cela qu'on a une évaluation pareille par rapport à cette surface.

On soulignera qu'une consultation avait été lancée par ailleurs, afin de permettre la réalisation en temps utile des diagnostics obligatoires préalablement à toute vente de bâtiments à usage d'habitation. Le marché a été notifié le 11 mai 2010, suite à la délibération n°10-82 du Bureau du 29 avril 2010 autorisant le recours à un prestataire.

Dans cet ordre de considérations, il est fait mention de la vérification opérée également quant à l'extinction de toutes les Conventions d'Occupation Précaire (COP) qui avaient été passées par l'Etablissement, il y a de cela un certain temps déjà, pour du bâti localisé à La Petite Marche.

Il est noté que l'article 1042-I du Code Général des Impôts exonère des frais d'enregistrement, de plein droit, les acquisitions des Départements. Ces acquisitions ne donnant lieu à aucune perception au profit du Trésor, la vente passée avec l'Allier pour le transfert de foncier n'entraînerait donc pas de frais d'enregistrement. Par contre, l'article 1593 du Code Civil met à la charge de l'acheteur, ici le Département, les frais d'actes et autres accessoires à la vente, c'est-à-dire les frais notariaux. Le Département pourrait envisager d'établir un acte administratif. Dans ce cas, la délibération n°09-27 du Bureau du 25 février 2009 (passation avec Maître Serre des actes notariés) ne trouverait pas à s'appliquer.

En guise de synthèse, on peut souligner que, sur la base de ces délibérations, **le montant de la valeur totale des parcelles transférées au Département de l'Allier, pour l'euro symbolique et sans versement, s'élève à plus de 1 M€** (précisément **1 018 182,25 €**).

Il vous est proposé d'adopter en conséquence les deux projets de délibérations suivants :

- la rectification de la délibération n°09-55 du Comité Syndical du 10 décembre 2009 ;
- l'autorisation de transférer au Département de l'Allier, pour l'euro symbolique et sans versement, le restant du patrimoine foncier de l'Etablissement sur le site de Chambonchard (côté Allier).

INTERVENTION DE M. JEAN-PIERRE LE SCORNET

Merci. Sur ces délibérations, y a-t-il des commentaires, observations, avant de passer au vote ?

Valeur symbolique, euro symbolique mais qui représente une valeur pas tout à fait symbolique quand même.

Il n'y a pas de commentaires ou observations ?

Je vous propose de passer au vote : qui est pour ? Je vous demande de lever la main, s'il vous plaît, merci. Qui s'abstient ? Qui est contre ?

Je vous remercie, la délibération est adoptée à l'unanimité.

Ces propositions sont adoptées à l'unanimité.

Ces adoptions font l'objet des délibérations n°CS-10-86 et CS-10-87 du 3 juin 2010

Le point 5, que j'ai le plaisir de rapporter, qui concerne donc l'utilisation des crédits de report « Basse Loire »

5-Utilisation des crédits de report « Basse Loire »

Utilisation des crédits de report « Basse Loire »

Ce rapport, dédié à l'utilisation des crédits de report « Basse Loire », vous est présenté après examen par votre Commission des Finances et de la planification de ce jour.

Pour mémoire, on rappellera que **le Comité Syndical du 2 avril 2009 a déjà acté le principe d'utilisation des crédits de reports de l'opération de Chambonchard**, en substitution de l'appel de subvention auprès des membres, pour le financement d'actions territoriales en maîtrise d'ouvrage de l'Etablissement, permettant de mobiliser en priorité des cofinancements du plan Loire.

L'utilisation depuis lors de ces crédits, par collectivité concernée et pour un montant cumulé de 672 557 €, est retracée dans le tableau produit. A cet égard, il est signalé une erreur de saisie dans ce tableau : l'utilisation des crédits de report par le Département du Loiret pour le financement de la mission Loire moyenne concerne l'année 2009 et non 2010.

C'est dans ce contexte d'optimisation de la gestion de reliquats de crédits qu'a été envisagée la **proposition de recourir au même principe d'utilisation, par les collectivités concernées, des crédits de report « Basse Loire »**. A savoir : en substitution de l'appel de subvention auprès des membres, pour le financement d'actions territoriales en maîtrise d'ouvrage de l'Etablissement, permettant de mobiliser en priorité des cofinancements du plan Loire.

Le tableau produit récapitule les reliquats de crédit par collectivité concernée, sur la base de la clé de financement « Basse Loire », pour un montant total de 388 000 €, déduction faite des provisions effectuées s'agissant de la part d'autofinancement de la mission Maine (inscription d'un montant de 11 320 € en 2010 et provision de 2011 à

2013 pour 36 000 €) ainsi que pour le SAGE Loir (jusqu'en 2013 pour un montant maximum de 25 000 €).

A toutes fins utiles, il est signalé la rectification d'une erreur de saisie dans le tableau dont il s'agit : le montant de 2 464,77 € correspond à la part des reliquats « Basse Loire » pour la Région Bourgogne, et non pas Limousin comme cela était initialement indiqué. La Région Limousin dispose bien, quant à elle, d'un montant de 1994,32 €.

Il est donc proposé au Comité syndical d'approuver ce projet de délibération.

Sur ce rapport, observations, commentaires ? Explications de vote ? Je vous propose de lever la main, pour l'approuver : qui est pour ? qui s'abstient ? qui est contre ? Je vous remercie.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

**Cette adoption fait l'objet de la
délibération n°CS-10-88 du 3 juin
2010**

INTERVENTION DE M. JEAN-PIERRE LE SCORNET

On passe maintenant aux travaux d'isolement et de remise en état des vannes de demi-fond du barrage de Villerest et c'est un dossier présenté par Monsieur CLEMENT.

6-Reprise de l'étanchéité des vannes du barrage de Villerest

INTERVENTION DE M. GILLES CLEMENT

Merci. Comme me l'a fait dire le Président dans son rapport d'activité de ce trimestre, l'enjeu de l'isolement – en fait, il s'agit d'étanchéfier les vannes de demi-fond du barrage de Villerest – ces travaux-là ont une importance considérable à la fois en termes de sécurité et aussi en termes d'activité économique.

Travaux d'isolement et de remise en état des vannes de demi-fond du barrage de Villerest

Ce point est présenté au Comité Syndical après examen préalable par votre commission aménagement et environnement du 18 janvier 2010 et votre commission des finances et de la planification du 3 juin 2010.

Le dossier qui vous a été remis, après un rappel sur les caractéristiques des vannes du barrage de Villerest et sur le problème de leur étanchéité, notamment pour deux d'entre elles, vous présente les démarches entreprises par l'Etablissement, et propose un programme d'actions pour remettre en état ces équipements.

On soulignera que l'option qui aurait permis de réparer les vannes après avoir vidé la retenue sous réserve d'une mise hors service pendant environ une année tant pour l'écrêtement des crues que pour le soutien de l'étiage n'a pas été considérée comme praticable. Je crois que c'est une question purement de bon sens : on a un ouvrage qui doit permettre à la fois d'écrêter les crues et à la fois de soutenir l'étiage, et vous savez que le soutien d'étiage est important sur la Loire. Si l'on s'en dispensait, enfin si on le neutralisait pendant un an, on fait courir, du fait du manque de débit en cas d'étiage très faible, un risque grave aux activités économiques – je

pense notamment aux centrales nucléaires – et puis bien évidemment, l'effet d'écrêtement, comme on l'a connu pour la dernière fois (en novembre 2008, donc ce n'est pas vieux), est la raison pour laquelle on considère que ce n'était pas une solution praticable.

I. Travaux projetés et estimation

Les travaux projetés sont programmés en deux temps :

- Les vannes présentant les débits de fuite très largement supérieurs au débit de fuite admissible pour ce type de vannes (la vanne de demi-fond VS2 et la vanne des faibles débits VS6), font l'objet d'un traitement prioritaire, comprenant leur isolement par la mise en place d'un batardeau et la reprise de l'étanchéité.

Le coût prévisionnel des investissements nécessaires (travaux, maîtrise d'œuvre, coordination sécurité, contrôles techniques...) est de **3 500 000 € TTC**. Ce coût correspond au montant estimatif le plus probable, lequel a d'ailleurs servi de base à une demande de subvention de l'Etat et/ou du FEDER. Le montant maximal de cette phase **pourrait atteindre 4 000 000 € TTC**, dans l'hypothèse où tous les équipements apparaîtraient très détériorés, notamment après démontage des vannes. Evidemment : on constate la fuite mais on ne peut pas aller observer, sous une hauteur d'eau de plusieurs dizaines de mètres, ce qu'il en est exactement de l'état de l'ouvrage, là où ces fuites sont observées. Donc il y a évidemment un petit risque que nous vous proposons de prendre en compte par cette majoration des moyens financiers.

- Les autres vannes, qui présentent des débits de fuites actuellement admissibles feront ensuite l'objet de travaux de maintenance : on profite du chantier pour assurer la maintenance des autres vannes :

Suivi de l'évolution des débits de fuite

Remise en état des circuits de commande hydrauliques

Reprises ponctuelles éventuelles des points de corrosion sur les tabliers aval et sur les bras des 4 vannes,

Réalisation des travaux de réhabilitation des revêtements

Le coût prévisionnel des investissements nécessaires pour ces opérations (en intégrant les travaux, la maîtrise d'œuvre, la coordination sécurité, les contrôles techniques...) est estimé à **740 000 € TTC**.

- Enfin, après l'examen prévu lors de la visite de sûreté en 2012, il sera possible d'apprécier l'intérêt de procéder au batardage de ces quatre vannes pour reprendre leur revêtement « amont ».

Le coût prévisionnel des investissements nécessaires pour ces opérations (en intégrant les travaux, la maîtrise d'œuvre, la coordination sécurité, les contrôles techniques...) est estimé **960 000 € TTC**.

Le montant total prévisionnel de l'opération est donc estimé à 5 200 000 € TTC en hypothèse la plus probable, avec un maximum de 5 700 000 € TTC.

Procédure suivie

Compte tenu des spécificités techniques de cette intervention et des contraintes liées à l'exploitation du barrage, l'Etablissement a choisi d'avoir recours à une procédure de dialogue compétitif pour préparer un marché comportant :

- une tranche ferme (réalisation et mise en œuvre des moyens de levage et de batardage des pertuis de demi-fond et remise en état de la vanne des faibles débits VS6 et de la vanne de demi-fond VS2 ;
- 4 tranches conditionnelles correspondant chacune aux travaux d'isolement et de remise en état d'une vanne de demi-fond, y compris la reprise de l'étanchéité (VS1, 3, 4 et 5).

Afin de procéder à une analyse la plus consolidée et la plus partagée possible des solutions proposées, tout en veillant au respect des règles de confidentialité inhérentes à la procédure retenue, l'Etablissement a réuni à deux reprises une commission ad' hoc, composée des membres de la commission d'appel d'offres, du maître d'œuvre, et à laquelle était convié le payeur régional du Centre et un représentant des services de la DREAL du Centre.

A la suite des ces travaux, la Commission d'Appel d'Offres réunie le 4 mars 2010 a décidé, avec une notification conditionnée à l'accord du Comité Syndical lors de sa réunion du 3 juin 2010 :

- D'attribuer le marché de travaux au groupement ORYS/JOSEPH PARIS,
- D'attribuer le marché de maîtrise d'œuvre pour le suivi du chantier au groupement BRLe/BRLi.

III. Propositions

1. Marché de travaux

Il est proposé de procéder à la réalisation de la seule tranche ferme du marché (construction du batardeau et réparation des vannes VS6 et VS2), la consistance des travaux à réaliser sur les autres vannes devant être précisée lors de la visite de sûreté de 2012. 2012, ce n'est pas si loin, donc voilà la proposition qui nous est faite.

Les travaux comportent des options dont la réalisation effective dépend de l'état des équipements tels qu'ils seront constatés lors de l'exécution du marché, notamment après démontage de la vanne.

Le montant prévu dans l'offre du groupement ORYS/JOSEPH PARIS – Bonjour Monsieur le Président – est pour la tranche ferme de 2 567 627,84 € HT (3 070 882,90 € TTC), auquel est susceptible de s'ajouter un montant maximal – Monsieur le Président, est-ce que vous voulez que je m'interrompe pour que vous puissiez... Je poursuis. C'est un dossier un peu complexe, donc je continue – d'options de 549 008,76 € HT (656 614,48 € TTC), le montant minimal de ces options ne paraissant pas devoir être inférieur à 83 612,80 € HT (100 000,91 € TTC).

Afin de faciliter l'exécution du marché, il vous est proposé de tenir compte, dès la notification, des aléas identifiés par les options, cela afin de se prémunir contre des arrêts de chantier liés aux délais d'autorisation et de signature d'avenant pouvant conduire à des surcoûts de l'ordre de plusieurs dizaines de milliers d'euros.

Il vous est donc proposé d'autoriser la notification au groupement ORYS/JOSEPH PARIS de la tranche ferme et de l'ensemble des options, soit un montant maximal de 3 116 636,60 € HT hors révisions des prix (et non de 3 116 336 € HT comme indiqué par erreur dans la note).

Il vous est également proposé d'autoriser le Président à prendre toute décision concernant l'exécution de ce marché et de ses avenants, notamment la signature d'avenant n'entraînant pas d'augmentation de ce montant.

2. Financement

Il est rappelé que le Comité Syndical du 17/12/2008 avait adopté par délibération N°08-81 une autorisation de programme de 6 M € pour cette opération.

Il est proposé de réévaluer cette autorisation à 5,7 M € (à rapprocher du montant total prévisionnel estimé à 5,2 M€ TTC, en hypothèse la plus probable) répartis comme suit :

2010 : 1 900 000 €
2011 : 1 800 000 €
2012 : 1 150 000 €
2013 : 850 000 €

Dans cet ordre de considérations, on soulignera, d'une part, qu'une prestation relative à la prévision pluriannuelle des investissements sur les barrages propriété de l'Etablissement a été réalisée dernièrement ; d'autre part, que les résultats de la mission de conseil pour le financement des travaux sont en cours de finalisation.

Dans le même temps, on rappellera que, en application de la délibération du Bureau du 27 janvier 2010, le Président de l'Etablissement a entrepris une démarche d'information et de sensibilisation en direction de la représentation nationale au niveau du bassin de la Loire (Sénateurs, Députés à l'Assemblée nationale, Députés au Parlement européen). Il a également introduit un dossier dans la perspective de l'obtention d'un soutien financier de l'Etat et/ou d'une subvention de l'Europe (crédits du FEDER dans le cadre du programme opérationnel plurirégional Loire 2007-2013), à hauteur de 1,05 M€.

Au vu des prévisions pluriannuelles d'investissement faisant apparaître que, **sous réserve de l'obtention d'une subvention, l'opération pourrait être financée sans recours à l'emprunt et sans augmentation des contributions des collectivités membres ni de la redevance**, il vous est proposé de réduire l'autorisation de programme à 5,7 M € (pour un coût probable estimé à 5,2 M€) et d'inscrire les crédits de paiement pour 1,9 M € pour l'année 2010.

En effet, il s'avère indispensable d'assurer le respect par l'Etablissement de ses obligations de sécurité en tant que propriétaire du barrage et, pour ce faire, de pouvoir notifier valablement les marchés (avant la date butoir de validité des offres, déjà prolongée) et de démarrer en temps utile les travaux.

En conclusion, il vous est proposé d'adopter la délibération reprenant l'ensemble de ces éléments mais à l'issue de l'examen du point 9 de l'ordre du jour, sous réserve donc de l'approbation du budget supplémentaire 2010 qui permettra l'inscription des crédits de paiement pour 1,9 M€ pour cette année 2010.

Voilà Monsieur le Président.

INTERVENTION DE M. JEAN GERMAIN

Merci cher collègue. Est-ce qu'il y a des interventions là-dessus ? Donc, c'est un gros sujet, bien évidemment, pour lequel nous avons, comment dire, sollicité des participations et notamment de l'Etat.

INTERVENTION DE M. [...]

S'il vous plaît, juste une demande : est-ce qu'on a une idée du début des travaux et du délai final ? Parce que le financement, il est sur 3 ans. Vous avez dit tout à l'heure que cela pourrait commencer dès que possible, en gros.

INTERVENTION DE M. JEAN GERMAIN

Votre voisin peut répondre.

INTERVENTION DE M. JEAN-LUC ROY

Il y a une première phase, dès que le marché aura pu être notifié, qui consistera à fabriquer le batardeau en atelier, qui sera suivie ensuite d'une mise en place de ce batardeau sur le site lui-même, et qui sera suivie après de la réparation des vannes concernées. Donc en supposant que le marché soit notifié prochainement, disons que la fin de l'année 2010 va être consacrée à la fabrication du batardeau en atelier et sa mise en place sur le site interviendra au premier trimestre 2011. Et les travaux vont se dérouler dans les mois qui vont suivre.

INTERVENTION DE M. JEAN GERMAIN

J'ai envoyé pas mal de courriers, donc évidemment au ministre de l'Ecologie, de l'Energie et du Développement durable, et également au premier Ministre ; on a beaucoup de parlementaires très divers, à la fois PS, PC, UMP, PPE pour les parlementaires européens, qui ont écrit aussi, parce que c'est un sujet très important, pour solliciter une aide. Je n'ai pas pour l'instant encore de réponse, je n'ai pas encore vu le nouveau préfet de Région. Je ne sais pas si du côté des services de l'Etat il y a quelque chose de plus ?

INTERVENTION DE MME MARYSE DUMOULIN

Tel que le dossier est présenté, les voies de financement ne sont pas immédiates sinon évidemment les réponses auraient été beaucoup plus rapides, donc du coup, pour ce qui concerne l'intervention de crédits du ministère de l'Ecologie et du Développement durable, on a fait une proposition à notre ministère notamment sur la partie concernant l'écrêtement des crues et pour l'instant, on est en discussion, on n'a pas de retour du ministère. Pour ce qui concerne l'utilisation des fonds FEDER, actuellement, ce n'est pas éligible puisque nos textes, programmes et documents de mise en œuvre, excluent des interventions sur les barrages, position que nous avons prise à la suite des discussions que nous avons eues avec la Commission pour faire adopter le programme opérationnel FEDER et position qui était prise notamment au vu de toutes les difficultés qu'avaient eu les collègues du plan Rhône qui eux avaient souhaité faire intervenir des crédits du FEDER Rhône sur des digues, des ouvrages, etc., et qui s'étaient vus refuser leur proposition de programme opérationnel FEDER. Donc ça veut dire que tout cela nécessite d'être repensé, réécrit et renégocié. Donc là encore, la réponse n'est pas immédiate. C'est lorsque nous aurons un retour du ministère de l'Ecologie, le sens de la réponse que vous adressera plus officiellement le préfet coordonnateur de bassin. Parce que si, effectivement, il était facile de monter un dossier, de l'instruire, nous aurions déjà cherché une réponse et une réponse satisfaisante pour tout le monde.

Je note, moi, avec beaucoup d'intérêt, notamment, les précisions sur les estimations et les devis puisqu'on parlait de choses qui avaient été évaluées pour l'enveloppe maximale de l'intervention du Conseil Syndical de votre Etablissement, mais avec les résultats d'appels d'offres, on est déjà sur des choses qu'on peut analyser de façon plus fine, sachant qu'on regarde également des voies qui consisteraient à également voir avec l'Agence de l'Eau dans quelle mesure, sur certains aspects, l'Agence pourrait intervenir, etc. Pour cela, il nous fallait avoir un peu plus de finesse dans l'approche technique, ce qui est le cas avec les documents que j'ai en main là par exemple. Voilà, je ne peux pas en dire plus là, donc cela veut dire que nous y travaillons et nous y travaillons avec un esprit ouvert.

INTERVENTION DE M. JEAN GERMAIN

Merci. Est-ce qu'il y a d'autres remarques ou demandes de complément ? Donc, s'il n'y en a pas, je vais vous demander d'approuver cette délibération importante.

Oui, on verra après l'approbation du budget supplémentaire mais il faut quand même qu'on vote le principe, c'est tout, et après on considérera que cela se met en œuvre que si le budget supplémentaire est voté, bien entendu, sinon alors là pour le coup on arrête tout et on fait une réunion en Vendée, pour avoir des crédits plus rapidement ! J'espère qu'on n'en sera pas là. On est dans des gros sujets, quand même là-dessus, c'est pour cela que j'insiste un petit peu, c'est pour éviter ce genre de chose. Je me doute que c'est un sujet qui intéresse tout le monde.

Donc pas d'opposition ? Je vous remercie.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

**Cette adoption fait l'objet de la
délibération n°CS-10-96 du 3 juin
2010**

7- Compte-rendu de la réalisation de l'étude sur un projet de développement de la vallée du Cher

Nous avons maintenant le compte rendu de la réalisation de l'étude sur un projet de développement de la vallée du Cher et c'est Monsieur BERTIER qui le présente.

INTERVENTION DE M. JEAN BERTIER

Il s'agit d'un projet important concernant la rivière du Cher. Le Cher, qui a l'honneur de porter sur ses eaux le château le plus célèbre des châteaux de la Loire, qui est Chenonceaux. Le retrait du projet de Chambonchard a permis finalement de reporter un certain nombre de sujets sur l'évolution de cette rivière. Cette rivière, je vous le rappelle – il faut que vous le sachiez – fait 400 km. C'est une petite rivière mais qui passe dans 3 Régions, 6 Départements, et qui a sur ses rives la présence de 119 communes. Donc il y a un compte rendu de la réalisation de l'étude sur un projet de développement de cette rivière car jusqu'ici, et chacun ici peut le reconnaître, l'évolution a été plutôt anarchique dans une rivière qui reçoit un certain nombre de bateaux de plaisance, qui a des barrages à aiguilles assez anciens, enfin qui a beaucoup de problèmes. Donc, voici le rapport qui a été édité à ce sujet. Et ce rapport tient compte de la réalisation de l'étude sur un projet de développement car, jusqu'ici, il n'y a jamais eu un projet de développement véritablement constructif et bien étudié.

Compte rendu de la réalisation de l'étude sur un projet de développement de la vallée du Cher

Ce rapport, rendant compte de la réalisation de l'étude sur un projet de développement de la vallée du Cher, vous est présenté après examen par votre Commission « Tourisme et culture » du 20 avril 2010 et votre commission mixte « Finances et planification » & « Prospective » du 29 avril 2010.

A titre liminaire, on rappellera que, dans le prolongement de la présentation des résultats d'une étude sur le devenir du Cher Canalisé conduite par la Région Centre avec le soutien financier à parité de l'Etat et des Conseils généraux de l'Indre-et-Loire et du Loir-et-Cher, ces collectivités territoriales ont sollicité l'Etablissement « *pour engager et porter l'élaboration d'un projet de développement à construire collectivement pour la mise en valeur de l'ensemble du Cher* ».

C'est dans ce contexte, que les collectivités « en amont » (Région Auvergne, Départements Allier, Cher et Indre), interrogées par le Président de l'Etablissement, ont marqué leur intérêt pour que cette étude intègre leur territoire, en amont de la section dite du Cher canalisé, étant précisé que l'engagement de cette démarche ne préjugerait en aucune façon d'une éventuelle décision sur le transfert du domaine public fluvial à l'Etablissement ou à toute autre collectivité.

Afin de permettre la réalisation de cette étude, qui s'impose depuis de nombreuses et de nombreuses années, l'Etablissement public Loire a recruté un renfort temporaire pour une durée de 6 mois (de juillet à décembre 2009), avec pour mission :

- de définir les éléments de mesure de la dynamique de concertation et d'implication des parties prenantes à l'échelle du territoire d'intervention ;
- de mettre en perspective des formes qu'emprunte actuellement la prise en considération du Cher dans les stratégies des acteurs concernés, en particulier les collectivités territoriales ;
- de recenser et analyser des initiatives de développement (passées, actuelles et envisagées) ;

- d'évaluer ex ante des retombées économiques potentielles (intégrant des éléments de quantification du retour sur investissement) d'un projet intégré de développement pour la mise en valeur de l'ensemble du Cher ;
- d'identifier des éléments de comparaison et/ou de référence avec des initiatives du même ordre entreprises sur d'autres fleuves ou rivières, en France comme en Europe ;
- de préparer un projet de cahier des charges en vue de la sélection d'un prestataire spécialisé dans la conception et la mise en œuvre de telles démarches.

Seul ce dernier axe de travail n'a pu être entrepris.

De manière systématique, une attention particulière a été portée à la prise en considération de l'ensemble des avis et des positions des acteurs impliqués sur le devenir du Cher, – en effet, c'est la première fois qu'on se penche sur le devenir du Cher – en contactant notamment le panel le plus large possible de structures.

De plus, durant le déroulement de la mission, l'Etablissement public Loire a mis en ligne (sur le plateau collaboratif d'échange du plan Loire www.plan-loire.fr) les premiers éléments de travail (liste de documents rassemblés, questionnaires, liste des structures contactées) afin que les acteurs associés puissent obtenir les informations nécessaires sur le travail réalisé.

Les documents de restitution tels que la **note d'aide à la lecture**, la **note méthodologique** et le **rapport de synthèse** ont déjà été produits :

Au vu des éléments qui précèdent, ainsi que des premiers échanges dans le cadre des réunions de commissions susmentionnées, il est proposé à l'appréciation du Comité syndical le projet de mandat suivant.

Mission de concertation d'une opération de développement territorial du corridor fluvial du Cher

Entre parenthèses, ce n'est pas dans le texte : il y a une très grande différence entre le Cher amont et le Cher aval, et dans le département qui s'appelle le Cher, on ne s'est jamais beaucoup préoccupé du Cher, tandis que, en aval, on a véritablement une vallée.

Ayant pris connaissance des résultats de l'étude *Pour un projet développement de la vallée du Cher* (EP Loire, décembre 2009) faisant apparaître qu'il n'existe pas sur ce sous-bassin de projet concerté de mise en valeur du corridor fluvial, et constatant que les moyens nécessaires au bon entretien du cours d'eau et de ses ouvrages ne sont pas réunis à ce jour, le Comité syndical réuni le 3 juin 2010 mandate le Président de l'Etablissement pour concerter avec les collectivités concernées – en lien avec l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, l'Etat et l'Europe, le cas échéant – une opération de développement territorial intéressant l'ensemble du corridor fluvial, avec ou sans transfert du domaine public fluvial de l'Etat, et de négocier, le cas échéant, les moyens nécessaires à la mise en place d'une maîtrise d'ouvrage par l'Etablissement public Loire.

Mobilisant le capital de connaissances, l'expertise technique et la capacité opérationnelle de l'Etablissement, celle-ci devra permettre d'identifier à l'échelle du corridor fluvial, et par zones homogènes, des priorités d'action structurelles et fonctionnelles : modernisation, restauration ou arasement d'ouvrages ; préservation et valorisation d'espaces naturels et d'éléments du patrimoine fluvial ayant un caractère remarquable ; initiatives favorisant le développement durable et harmonieux des pratiques culturelles, sportives, touristiques et de loisirs liées au cours d'eau.

- Dans une optique d'appropriation, mais aussi d'efficacité, l'intéressement et la participation des acteurs du territoire (institutionnels, socio-économique et associatifs) et des riverains au devenir de la vallée constituera une priorité.
- Dans une optique de cohérence, les priorités d'action proposées prendront en considération les schémas d'aménagement et de gestion des eaux Cher amont et Cher aval en cours d'élaboration, dont l'Etablissement public Loire assure le portage technique pour le compte des Commissions locales de l'eau, ainsi que les orientations stratégiques du plan Loire grandeur nature. Elles s'appuieront, en outre et de façon prioritaire, sur les schémas de développement arrêtés par les membres de l'Etablissement (régions, départements, agglomérations et villes) et sur les politiques publiques ouvrant des voies d'action à l'échelle du corridor fluvial.
- Dans une optique de compétitivité des territoires concernés, les priorités d'action proposées intégreront autant que de besoin des mesures favorisant la réduction de la vulnérabilité des personnes, des biens et des activités aux risques d'inondation et de sécheresse.
- Dans une optique de réalisme financier, les priorités d'action proposées s'appuieront prioritairement sur les dispositifs d'intervention, de programmation et de gestion existants. Sans conséquence financière pour les collectivités membres de l'Etablissement autres que celles directement concernées.

Les frais éventuels liés à la réalisation de la mission faisant l'objet du présent mandat (renfort temporaire, recours à un prestataire, etc.) s'inscriront impérativement dans la limite du montant de contributions déjà prévu au budget pour les actions de coopération.

En conclusion, il est proposé au Comité Syndical :

- d'échanger sur le mandat qui pourrait être confié au Président de l'Etablissement pour concerter avec les collectivités concernées une mission de développement territorial intéressant l'ensemble du corridor fluvial, avec ou sans transfert du domaine public fluvial de l'Etat ;
- d'approuver le projet de délibération correspondant, le cas échéant.

Je vous remercie.

INTERVENTION DE M. JEAN GERMAIN

Merci Monsieur BERTIER. Donc vous voyez bien le sujet. On ne peut pas se désintéresser de ce sujet. En même temps, sur la domanialité, cela suppose d'avoir des discussions quand même avec le Préfet de Région pour savoir où en est l'Etat sur cette question, puisque, au départ, il avait été question d'avoir un financement sur le contrat de projet Etat-Régions et un petit peu sur le Plan Loire grandeur nature. Et pour nous, le sujet, c'est 1 M€ par an, ça coûte 1 M€ par an, donc on ne peut pas s'engager là-dessus comme ça parce que on a déjà le barrage, on est parti sur le barrage, on ne sait pas si on va avoir des sous ; partir sur la domanialité publique sans savoir non plus si on en aura, c'est quand même compliqué, et en même temps on ne peut pas rester inerte sur ce sujet-là. Sur les autres aspects, on a bien vu que – je n'ai pas senti les Départements mais sauf si notre collègue du Loir-et-Cher me contredisait – je n'ai pas senti vraiment les Départements d'Indre-et-Loire et du Loir-et-Cher, notamment très désireux de s'investir totalement là-dedans ; il y a une partie du Cher qui est canalisée, qui est donc gérée par le Syndicat du Cher canalisé ; et en même temps, comme l'a rappelé notre rapporteur, au début, c'est quand même une rivière intéressante. Donc, le sujet, vous l'avez bien vu dans la formulation un peu – elle n'est pas alambiquée, elle est, voilà, on est emmerdé – il faut quand même appeler un chat un chat – on ne peut pas dire à l'Etat : « non, non, on ne va plus du tout s'en occuper, ça ne nous intéresse pas », et on ne peut pas dire aux riverains et aux gens qui utilisent le Cher : « la réponse est non ». Donc, on est dans cette période, il faut pouvoir s'assurer d'un certain nombre de choses. Donc, c'est pour cela que l'étude est quand même intéressante parce qu'on n'est pas obligé de faire tout d'un seul coup et moi mon objectif, ce serait de me mettre d'accord avec l'Etat et les autres collectivités territoriales pour dire : « voilà, vous avez bien compris que c'est difficile de prendre le Cher dans son intégralité, alors on va faire un plan, peut-être sur 10 ans, mais c'est quand même réaliste, il faut prendre ces durées-là pour faire quelque chose de sérieux, et on se donne comme objectif de telles et telles

choses et quels sont les financements que vous pouvez nous proposer quitte à nous, aussi, à en trouver. Mais on ne peut pas se lancer d'un seul coup en disant, comme ça : « nous prenons la gestion du Cher », puisque 1 M€ par an, c'est quand même lourd, à une époque où c'est compliqué.

En plus, il y a des questions qui se posent sur la biodiversité, la remontée des poissons, l'exploitation touristique et je dirais même que, au sein même de l'Etat, je pense que le sujet n'est pas clair, clair, clair. Manifestement, il y a un souhait de pouvoir l'utiliser touristiquement jusqu'à Chenonceaux, si j'ai bien entendu toutes les déclarations gouvernementales ; après il y a un souhait de respecter toute la biodiversité, la remontée des poissons et tout, et j'en sais quelque chose puisqu'on va construire à Tours une rivière de contournement qui va permettre de faire remonter tous les poissons : la rivière de contournement du barrage du Cher à Tours, pour un coût d'environ 4 M€. Ça fait cher l'anguille mais enfin bon, c'est comme ça.

INTERVENTION DE M. [...]

Il y aura aussi des aloses.

INTERVENTION DE M. JEAN GERMAIN

Il y aura aussi des aloses qu'on va trouver. C'est financé. Vous savez que tout ce qui touche la loi sur l'eau est extrêmement complexe et donc c'est financé mais on pense qu'on va pouvoir commencer les travaux dans quelques mois, peut-être même quelques semaines, et cela nous évitera d'abaisser les barrages et donc cela permettra de faire passer les poissons sans abaisser les barrages.

Une fois qu'on a fait ça, on a rehaussé le barrage de Ballan, il y a à peu près 7/8 ans. Donc la rivière de contournement à Tours sera faite. Après, il faudrait remonter en direction de Chenonceaux. Enfin, moi, je vois ça comme ça mais il faut qu'il y ait un peu l'accord de tout le monde et qu'il y ait des participations. Et, comme vous l'avez dit élégamment, il y a des tas de communes sur les bords du Cher mais sur les 119 collectivités territoriales qui bordent le Cher, il n'y en a pas forcément 119 qui peuvent faire une rivière de contournement à 4 M€. Et ce n'est pas forcément non plus le rôle de la ville de Tours de financer un peu au-delà de ça. Donc, il faut qu'on trouve des moyens entre tout et rien, et en même temps, on s'aperçoit bien que, touristiquement, laisser s'ensabler le site de Chenonceaux, personne ne le tolérera : ni l'Etat ni les collectivités territoriales, donc en gros, cette délibération, c'est un mandat pour dire que l'Etablissement Public Loire ne se désintéresse pas du sujet, donne mandat à son Président de négocier et il faudrait quand même que, disons, dans les 6 mois qui viennent, on s'en soit sorti avec un mandat un peu plus clair qui dise par quoi on commence, quelle est la partie du Cher par laquelle on commence et où est-ce que l'on va. Et dans le même temps, j'aurai eu le temps de rencontrer le nouveau Préfet de Région qui a été bien agité sur ce sujet-là, notamment par le ministère du Tourisme et par le ministre du Tourisme, et j'aurai eu le temps de voir les Conseils Généraux qui bordent le Syndicat du Cher canalisé.

En ce moment, vous voyez, c'est par protestations. On voit des conférences de presse, ici où là, alors les marinières : « quoi, on ne peut plus faire notre boulot » ; les pêcheurs : « quoi, il n'y a plus d'eau » ; le canoë-kayac : « on croyait qu'on allait faire des courses de vitesse et on fait des courses dans la boue » ; enfin, voilà.

Je ne dis pas qu'on ira jusqu'au bout mais si l'EP Loire simplement disait : « nous ne souhaitons pas nous y intéresser », je pense que ce serait très négatif pour nous. D'abord, je pense que cela ne serait pas conforme à nos statuts, quasiment à notre mission ; mais en même temps, s'y engager à 100 pour cent sans avoir quelques financements complémentaires, je pense que cela ne serait pas sérieux non plus de notre part d'y aller. Donc, c'est la raison pour laquelle il y a ce mandat qui est un petit peu ciselé. Alors, je ne dirais pas que ce n'est pas le mandat du genre « voilà, nous allons régler le statut de Jérusalem », c'est moins violent mais on s'avance un peu dans ce style-là.

Et puis il va y avoir, vous comprenez bien, toutes les révisions, toutes les renégociations à mi-parcours des contrats de projets Etat-Régions entre toutes les Régions et l'Etat, et je ne sens pas cela se dérouler dans l'allégresse générale et avec des déversements de crédits. Je vois plutôt cela – puisque en 2014, à peu près, par paquets, les Régions ont à peu près entre 90 et 100 M€ à récupérer et donc sur les contrats de projets Etat-Régions, chacun va vite retrouver sa place : l'Etat va dire « moi je finance ça, je considère que c'est le rôle de l'Etat » ; les Régions vont dire « et bien nous on finance ça, comme le projet de loi sur les compétences des collectivités territoriales vient de dire que notre compétence, c'est ça, on va financer ça et pas autre chose ; et les Conseils Généraux vont dire la même chose, puisqu'on va le diriger, cette nuit, le vote sur la compétence économique, ça a quand même été : au-dessus de 7.500 habitants, c'est la Région ; en dessous de 7.500 habitants, c'est le Conseil Général.

Donc, dans les semaines qui viennent, ces choses-là vont s'éclairer. Sur un plan financier, il n'y a pas besoin d'attendre : on sait que tout le monde va avoir besoin de faire de la régulation budgétaire. Donc, il ne faut pas se lancer dans des opérations extraordinaires. Maintenant, entre se lancer dans des opérations extraordinaires et ne rien faire, il y a quand même de la place pour un projet et pour l'EPL.

Donc voilà le mandat qui est demandé. On a beaucoup discuté là-dessus, il y a un travail important qui a été fait mais je vous dis, je le résumerai en disant : dire non à tout maintenant, cela ne serait pas raisonnable ; dire oui à tout maintenant, cela serait déraisonnable. Donc, il faut se donner 6 mois pour essayer de montrer un programme d'actions qui permettra de faire quelque chose puisque, en même temps, les gens qui bordent le Cher, les collectivités, les entreprises, sont dignes d'intérêt également, hein, sont dignes d'intérêt également.

Voilà ce qui est proposé.

INTERVENTION DE M. JEAN BERTIER

Ce qui est positif, c'est que c'est la première fois que je prends connaissance d'un programme cohérent. C'est un programme, certes, mais à mon avis c'est quelque chose quand même de significatif : on se penche sur le sort de la rivière. D'où le programme qu'il faudra évidemment appliquer avec une prudence de sioux.

INTERVENTION DE M. JEAN GERMAIN

Donc voilà ce qui est demandé. Est-ce qu'il y a des explications complémentaires ? Les représentants des Conseils Généraux concernés ont été consultés et ils vont dans ce sens. On reste à cette délibération ? Pas d'opposition ? Je vous remercie.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Cette adoption fait l'objet de la
délibération n°CS-10-89 du 3 juin
2010

8- Comptes administratifs 2009

Nous allons passer maintenant au compte administratif, donc je me tourne vers notre collègue HURTIGER qui va nous présenter tout cela. Ah, il n'a plus de voix ?

INTERVENTION DE M. JEAN-PIERRE HURTIGER

Je n'ai plus de voix mais on va essayer de faire quand même.

INTERVENTION DE M. JEAN GERMAIN

Oui, mais un HURTIGER sans voix, c'est quand même quelqu'un d'à peu près moyen qui en a encore un peu, quoi !

INTERVENTION DE M. JEAN-PIERRE HURTIGER

C'est un fonds de commerce qui a déposé le bilan !

Comptes Administratifs 2009

Ce rapport, relatif aux comptes administratifs 2009 du Budget principal de l'Etablissement et du Budget Annexe « Exploitation des ouvrages » vous est présenté après examen par votre Commission des Finances et de la planification de ce jour.

A titre liminaire, on restituera la synthèse des résultats de l'exercice 2009 : les comptes administratifs consolidés du budget annexe et du budget principal font apparaître un montant total de dépenses de 16 941 763.43 € (sections d'investissement et de fonctionnement confondues) et un montant de recettes de 17 473 565.09 €.

S'agissant tout d'abord du Budget principal

Le Compte Administratif de l'exercice 2009 s'élève en recettes à **10 331 092.30 €** et en dépenses à hauteur **10 477 744.77 €**.

Compte tenu des différentes opérations réalisées au cours de l'exercice 2009, le résultat d'exécution du budget principal de l'Etablissement est **globalement déficitaire de 146 652.47 €** Ce résultat est à **rattacher au parti pris d'utilisation mesurée des excédents reportés, permettant pour l'instant encore la réduction de l'effort contributif des collectivités membres.**

Afin de déterminer le résultat de clôture de l'exercice 2009, il convient d'intégrer les résultats reportés (constatés pour l'exercice 2009). En tenant compte de l'excédent reporté de la section de fonctionnement de 8 306 864.14 € et du déficit reporté de la section d'investissement de 556 899.77 €, les résultats de clôture de l'exercice 2009 suivants apparaissent : le **résultat global de clôture de l'exercice 2009** s'élève à **8 717 111,44 €** (montant à comparer à 8 885 616 € en 2008) ; l'excédent cumulé de la section de fonctionnement s'élève à 7 934 359,74 €, celui de la section d'investissement à 782 751,70 €.

Au-delà de la présentation détaillée des différents postes de dépenses et excédents 2009, telle que produite dans le dossier de séance, on soulignera le fait que, pour l'essentiel, l'excédent est déjà « gagé » et qu'il a été repris dans les crédits 2010. Plus précisément :

- ❖ Pour le volet prévention des inondations et réduction des risques, sur l'excédent de plus de 2 400 000 €, un montant de près de 2 200 000 € doit être considéré comme déjà « gagé » et a été repris dans les crédits 2010. Cela concerne notamment les actions « Bassin de la Maine », la démarche « industrielle » de réduction de la vulnérabilité aux inondations des activités économiques du bassin de la Loire et ses affluents, l'apurement de dossiers « travaux locaux » (intégrant la mobilisation du montant restant au bénéfice d'une action collective au profit des SICALA), ainsi que l'appui technique PCS et DICRIM (un apurement des dossiers de financement de ces actions est également en cours de réalisation depuis le début de l'année 2010).
- ❖ Pour le volet Recherche/Données/Information (+ Patrimoine), sur l'excédent de l'ordre de 1 200 000 € un montant de plus de 1 000 000 € doit être considéré comme déjà « gagé » et a été repris dans les crédits 2010. Cela concerne notamment le soutien octroyé aux programmes ou projets de recherche (présentant pour la plupart un caractère pluriannuel), les réseaux de coopération et actions pilotes (comme par exemple l'importante étude de cas de l'OCDE relative aux inondations sur le bassin de la Loire et ses affluents), le plateau collaboratif d'échanges du plan Loire, ou encore les actions patrimoniales et Classes Loire,

pour lesquelles un apurement des dossiers de financement est également envisagé pour le courant de l'année 2010.

- ❖ Pour le volet aménagement et gestion des eaux, sur l'excédent de plus de 1 200 000 €, un montant de plus de 1 000 000 € doit être considéré comme déjà « gagé » et a été repris dans les crédits 2010. Les déficits constatés sur le SAGE Loir et sur l'appui et la participation à la restauration des espèces de poissons migrateurs sont principalement dus aux recettes de subvention restant à percevoir. Toutefois, ces déficits révèlent une situation particulièrement tendue quant aux capacités de financement de ces actions.
- ❖ Pour le fonctionnement administratif de l'Etablissement, sur l'excédent de près de 5 100 000 €, un montant de l'ordre de 4 400 000 € doit être considéré comme déjà « gagé » et a été repris dans les crédits 2010. Cela concerne notamment les sites de Chambonchard, de Serre de la Fare et du Veudre (pour ces deux derniers sites, la mobilisation progressive et prudente de l'actuel excédent ne vise simplement qu'à faire face aux dépenses de gestion). Concernant le fonctionnement administratif général, une partie de l'excédent a été réinscrit en 2010 notamment pour le changement de logiciel financier/ressources humaines, ainsi que pour la mission d'archivage des documents de l'EP Loire. Par ailleurs, en application des recommandations de l'audit financier, un montant de 400 000 € a été provisionné dans le cadre d'une démarche prudentielle (hypothèse de financement globalisé d'un déficit anticipé des actions de l'Etablissement sur la période 2009-2013).

Pour ce qui concerne ensuite le Budget annexe

Le Compte Administratif de l'exercice 2009 s'élève en recettes à **7 142 472.79 €** et en dépenses à hauteur **6 464 018.66 €**.

Compte tenu des différentes opérations réalisées au cours de l'exercice 2009, le résultat d'exécution du budget annexe de l'Etablissement est **globalement excédentaire de 678 454.13 €**. Cet excédent **s'explique notamment par le fait que les restes à réaliser ne sont pas pris en compte**.

Afin de déterminer le résultat de clôture de l'exercice 2009, il convient d'intégrer les résultats reportés (constatés pour l'exercice 2008). En tenant compte de l'excédent reporté de la section de fonctionnement de 4 827 075.20 € et du déficit reporté de la section d'investissement de 331 157.40 €, les résultats de clôture de l'exercice 2009 suivants apparaissent : le **résultat global de clôture de l'exercice 2009 s'élève à 5 174 371.93 €** (montant à comparer à 4 800 000 € en 2008) ; l'excédent cumulé de la section de fonctionnement s'élève à 5 926 598.97 €. Le déficit cumulé de la section d'investissement s'élève à 752 227.04 €.

Sur l'excédent de l'ordre de 5 000 000 €, un montant de plus de 3 000 000 € doit être considéré comme déjà « gagé » et a été repris dans les crédits 2010. Ce dernier montant se répartit principalement sur les postes Gestion des crues et des étiages, modernisation de l'ordre de 214 000 €; Exploitation, entretien et aménagement de l'usine et du barrage de Naussac de l'ordre de 1 930 000 € et Exploitation, entretien et aménagement du barrage de Villerest de l'ordre de 1 153 000 €. **La mobilisation du restant de l'excédent correspond à la proposition d'inscription de crédits de paiement dès 2010 pour la reprise de l'étanchéité des vannes du barrage de Villerest.**

Il vous est proposé d'approuver les délibérations afférentes au compte administratif 2009 du budget principal de l'Etablissement et au compte administratif 2009 du budget annexe « exploitation des ouvrages », lesquelles sont conformes aux comptes de gestion du comptable public de l'Etablissement. Le tout ayant été béni par la commission des finances.

INTERVENTION DE M. JEAN-PIERRE LE SCORNET

Pour une voix défaiillante, elle a porté haut. Merci de cette présentation à la fois synthétique et fouillée. Compte administratif, qui est avant tout le reflet de l'activité donc il n'y a pas véritablement d'enjeu politique en termes de politique publique. Néanmoins, cela peut soulever

chez vous quelques remarques ou observations, donc je vous propose de vous distribuer la parole si vous en êtes d'accord : y a-t-il des commentaires sur cette présentation faite par le rapporteur ? Avec notamment le choix effectivement de gager l'excédent sur la partie annexe – on en a vu tout à l'heure l'intérêt. Y a-t-il des commentaires ?

Si vous êtes d'accord, je vous propose de passer au vote. Qui est pour approuver ce compte administratif ? Je vous demande de lever la main. Je vous remercie. Qui s'abstient ? Qui est contre ?

Ce rapport est adopté à l'unanimité.

Ces propositions sont adoptées à l'unanimité.

Ces adoptions font l'objet des délibérations n°CS-10-90 et CS-10-91 du 3 juin 2010

INTERVENTION DE M. JEAN GERMAIN

Ensuite, c'est Monsieur LEROUX qui va nous parler du budget supplémentaire 2010.

9- Budget supplémentaire 2010

INTERVENTION DE M. MICHEL LEROUX

Budget supplémentaire 2010 du budget principal et du budget annexe

Ce rapport, relatif aux budgets supplémentaires 2010 du Budget principal de l'Etablissement et du Budget Annexe « Exploitation des ouvrages » vous est présenté après examen par votre Commission des Finances et de la planification de ce jour.

Ce projet de budgets supplémentaires a pour principal objectif d'inscrire les résultats constatés au compte administratif 2009 ainsi que les ajustements de crédits nécessaires. Ces dépenses seront financées par l'inscription des résultats constatés. Il n'y a donc **pas d'appel à contributions ni à redevance complémentaires**.

S'agissant tout d'abord du **Budget annexe « Exploitation des ouvrages de Naussac et de Villerest »**, le budget supplémentaire s'équilibre en dépense et en recettes nettes à un montant de 2 435 181.20 €. Les dépenses sont financées par la totalité des résultats de l'exercice 2009 et par l'inscription de recettes correspondant aux dotations aux amortissements et la reprise de la provision pour les travaux du barrage de Villerest (montant de 1 070 000 € pour cette dernière). Les dépenses reportées se répartissent principalement sur les postes suivants :

Gestion des crues et des étiages, modernisation

Les dépenses reportées sont principalement celles liées aux marchés de modernisation du logiciel de gestion des crues et des étiages pour les lots prévision et gestion pour un montant total de 202 000 € (opération financièrement neutre : basculement de la section de fonctionnement vers celle d'investissement).

Gestion administrative de la redevance

Il est proposé d'inscrire 156 000 € afin d'annuler les redevances 2009 émises auprès de collectivités. Suite à un transfert de compétences, ces redevances seront réémises auprès des communautés de communes et d'agglomérations.

Exploitation, entretien et aménagement de l'usine et du barrage de Naussac

Il s'agit d'ajustements sur les dépenses liées au pompage supplémentaire nécessaire en raison d'une hydrologie faible (remplissage de la retenue permettant de sécuriser la fonction d'étiage), sur les travaux de révision des groupes de pompage-turbinage et sur l'armoire électrique du barrage de Chapeauroux.

Il est également proposé de constituer des provisions pour travaux pour Naussac et Villerest à hauteur de 650 000 € (295 000 € au titre de la part financée par les contributions et 355 000 € au titre de la part financée par la redevance).

Exploitation, entretien et aménagement du barrage de Villerest

Il s'agit de l'inscription des premiers crédits de paiement 2010 à hauteur de 1 900 000 € pour les travaux de réparation des vannes et la mise en place d'un batardeau.

Pour mémoire, on rappellera que le Comité syndical du 17 décembre 2008 a autorisé l'ouverture d'une autorisation de programme d'un montant maximal de 6 000 000 € pour ce programme de travaux, sans toutefois prévoir l'inscription des crédits de paiement correspondants. Dans cet ordre de considération, on soulignera, d'une part, qu'une prestation relative à la prévision pluriannuelle des investissements sur les barrages propriété de l'Etablissement a été réalisée, d'autre part, que les résultats de la mission de conseil pour le financement des travaux sont en cours de finalisation.

Dans le même temps, en application de la délibération du Bureau du 27 janvier 2010, le Président de l'Etablissement a entrepris une démarche d'information et de sensibilisation en direction de la représentation nationale au niveau du bassin de la Loire (Sénateurs, Députés à l'Assemblée nationale, Députés au Parlement européen), et a également introduit un dossier de demande dans la perspective de l'obtention d'un soutien financier de l'Etat et/ou d'une subvention de l'Europe (crédits du FEDER dans le cadre du programme opérationnel plurirégional Loire 2007-2013).

Au vu des prévisions pluriannuelles d'investissement faisant apparaître que l'opération pourrait être financée sans recours à l'emprunt (sous réserve de l'obtention d'une subvention), **il vous est proposé de réduire l'autorisation de programme qui s'élevait à 6 000 000 € à 5 700 000 € maximum (pour un coût probable estimé à 5 200 000 €) et d'inscrire les crédits de paiement pour 1 900 000 € pour l'année 2010.** En effet, il s'avère indispensable d'assurer le respect par l'Etablissement de ses obligations de sécurité en tant que propriétaire du barrage et, pour ce faire, de pouvoir notifier valablement les marchés (avant la date butoir de validité des offres, déjà prolongée) et de démarrer en temps utile les travaux.

Pour ce qui concerne ensuite le **Budget principal**, le budget supplémentaire s'équilibre en dépenses et en recettes nettes à un montant de 4 757 911.88 €.

- ❖ Les dépenses du budget supplémentaire inscrites sur le volet « prévention des inondations et réduction des risques » s'élèvent à 1 348 853 € et sont financées par la reprise totale des résultats de l'exercice 2009. Elles correspondent à des ajustements sur les différentes actions. Plus particulièrement, on attirera l'attention sur l'action « bassin de la Maine », pour laquelle les 460 621 € inscrits intègrent le reliquat de 388 000 € pour lequel a été présentée une proposition d'utilisation (crédits de report « Basse Loire »)
- ❖ Les dépenses du budget supplémentaire inscrites sur le volet « Recherche/Données/Information + Patrimoine » s'élèvent à 202 463 € et sont financées par la reprise totale des résultats de l'exercice 2009. Elles correspondent à des ajustements sur les différentes actions.
- ❖ Les dépenses du budget supplémentaire inscrites sur le volet « Aménagement et gestion des eaux » s'élèvent à 136 171 € et sont financées par la reprise totale des résultats de l'exercice 2009. Elles correspondent à des ajustements sur les différentes actions.
- ❖ Les dépenses du budget supplémentaire inscrites sur le « Fonctionnement administratif de l'Etablissement » s'élèvent à 3 055 729 € et sont financées par la reprise totale des résultats de l'exercice 2009. Elles correspondent aux excédents non inscrits en DM1 et à

des engagements déjà pris lors du Conseil Syndical du 2 avril 2009 pour les excédents concernant Chambonchard. Les dépenses d'ordre s'élèvent à 71 820 €, qui se décomposent pour 65 820 € pour les dotations aux amortissements et 6 000 € de plus-values de cession.

En conséquence, il vous est proposé d'adopter les délibérations suivantes :

- Budget supplémentaire 2010 du budget principal arrêté à un montant de dépenses nettes de 4 757 911.88 € ;
- Budget supplémentaire 2010 du budget annexe « exploitation des ouvrages » arrêté à un montant de dépenses nettes de 2 435 181.20 € ;
- Constitution de provisions semi-budgétaires au budget annexe « exploitation des ouvrages » 2010 ;
- Reprise de provisions semi-budgétaires au budget annexe « exploitation des ouvrages » 2010.

INTERVENTION DE M. JEAN GERMAIN

Est-ce qu'il y a des remarques ou des questions sur ce budget supplémentaire ? Il n'y a pas d'appel à contributions ni à redevances complémentaires, pour la deuxième année consécutive. Je crois que c'est bien d'y arriver, surtout dans les périodes actuelles de finances. Et donc cela nous permet de réaliser les actions que nous souhaitons réaliser.

Donc, s'il n'y a pas de questions complémentaires, je vais considérer que nous approuvons ces 4 délibérations qui viennent de nous être présentées par notre rapporteur. Pas d'opposition ? Je vous remercie.

Ces propositions sont adoptées à l'unanimité.

Ces adoptions font l'objet des délibérations n°CS-10-92 à CS-10-95 du 3 juin 2010

INTERVENTION DE M. JEAN GERMAIN

Maintenant, c'est notre collègue SOUCHON qui nous présente les délibérations concernant les changements de nomenclature budgétaire.

10- Changements de nomenclature budgétaire

INTERVENTION DE M. GERARD SOUCHON

Merci Monsieur le Président. Je vais faire court car le temps passe et je pense que c'est assez rébarbatif. Ce rapport concerne les changements de nomenclature budgétaire qui affectent la gestion comptable.

Changements de nomenclature budgétaire

Ce rapport, dédié aux changements de nomenclature budgétaire, vous est présenté après examen par votre Commission mixte « Finances et planification » & « Prospective » du 29 avril 2010.

Budget principal : passage d'une nomenclature M1-5-7 à une nomenclature M 71.

L'ordonnance n°2009-1400 du 17 novembre 2009 a pour objectif de simplifier et d'améliorer les règles budgétaires et comptables applicables aux régions et aux syndicats mixtes en supprimant le cadre budgétaire et comptable M1-5-7 pour le remplacer par celui des M 14 (commune), M 52 (département) et M 71 (région).

Les principaux changements induits par le passage de la M1-5-7 à la M 14, M 52 ou M 71 sont identiques :

- obligation d'amortir ;
- obligation de provisionner ;
- obligation de procéder au rattachement des charges et des produits ;
- introduction de la pluriannualité pour certaines dépenses de fonctionnement et en investissement avec élaboration d'une annexe budgétaire pour le suivi des autorisations de programme (AP), des autorisations d'engagement (AE) et des crédits de paiement (CP).

Les M 52 et M 71 permettant un vote par fonction, notamment les suivantes : Enseignement, recherche – Environnement – Action économique. On a pu considérer que l'Etablissement pourrait y intégrer les différentes missions exercées.

Après analyse, il est apparu opportun de choisir la nomenclature M71 appliquée aux régions. Cela, dans le droit fil des échanges de vues sur les hypothèses de toilettage des clés de financement de l'Etablissement qui ont établi un constat des dynamiques d'intervention à l'échelle des territoires régionaux, lequel a conduit à envisager un taux de contribution par territoire régional et par collectivité à l'intérieur de chaque territoire. Dans le même temps, cette option coïncide avec l'implication de l'Etablissement, pour la période de référence 2007-2013, dans un double dispositif d'intervention structurant à l'échelle du bassin de la Loire et de ses affluents : le contrat de projets interrégional Etat/Régions (CPIER) et le programme opérationnel plurirégional cofinancé par l'Europe.

Budget annexe : passage d'une nomenclature M49 à une nomenclature M4.

Par arrêté du 10 novembre 2006, la Préfecture du Loiret a déclaré d'intérêt général l'exploitation, l'entretien et l'aménagement par l'Etablissement public Loire des barrages – réservoirs de NAUSSAC et de VILLEREST.

Par délibération n°06-52 du 13 décembre 2006, l'Etablissement a créé le budget annexe affecté au service public industriel et commercial que constituait l'exploitation des ouvrages de NAUSSAC et VILLEREST et a décidé de présenter ce budget selon les dispositions de la réglementation comptable M 49.

Cette décision faisait suite à l'étude faite par le cabinet ALMA consulting group qui concluait :

« *Le service rendu par l'Etablissement Public Loire aux usagers dans cette opération d'étiage est un service public industriel et commercial* »

« *Cette raison justifie l'exigence d'un budget annexe pour les services industriels et commerciaux gérés par la collectivité* »

« *Le caractère industriel et commercial a des conséquences importantes : la tenue d'une comptabilité séparée avec application de la nomenclature M 49 détaillée du fait de la strate démographique de l'Etablissement Public Loire* »

Par courrier en date du 23 novembre dernier, la Trésorerie Générale de la Région Centre et du Loiret, informait l'Etablissement que la nomenclature actuellement utilisée par le budget annexe est erronée et qu'il convenait d'utiliser la nomenclature M 4 et non la M 49 qui concerne uniquement les services des eaux et assainissement.

Il semble possible de considérer, *a priori*, que ce changement n'induit pas de modifications majeures au niveau de la nomenclature comptable et ne bouleverse pas les principes budgétaires déjà appliqués.

Dans le cadre d'une démarche prudentielle, il a toutefois été proposé de confier à un cabinet conseil la validation de ce changement de nomenclature de M 49 en M 4.

A toutes fins utiles, il est souligné que ces changements de nomenclature budgétaire devraient être conduits en lien avec l'important chantier dans lequel sont déjà fortement impliqués les services de l'Etablissement, de changement de logiciel financier et de ressources humaines.

Donc il vous est proposé d'adopter les délibérations correspondantes.

Ces propositions sont adoptées à l'unanimité.

**Ces adoptions font l'objet des
délibérations n°CS-10-97 et CS-10-
98 du 3 juin 2010**

11-Toilettage des clés de financement

INTERVENTION DE M. JEAN GERMAIN

Dans l'allégresse générale ! Merci cher collègue.

Le point suivant, vous l'avez abordé tout à l'heure, c'est le toilettage des clés de financement, qui fait suite à plusieurs réunions :

- l'audit tout d'abord, puis nos réunions autour de l'audit ;
- la prise en compte du fait que personne ne souhaite avoir une augmentation des contributions dans la période actuelle ;
- le souci de conserver une solidarité ;
- le souci d'élargir le nombre des contributeurs à l'EPL, on l'a vu avec l'adhésion de la Région Rhône-Alpes ;
- et de simplifier un peu les choses.

C'est ce qui figure dans cette délibération qui est l'aboutissement d'un long processus, qui ajoute dans les Régions la région Rhône-Alpes et qui supprime le SICALA de Loire-Atlantique ; qui ensuite fait la distinction entre subventions et contributions (c'est un débat que nous avons eu et je crois que tout le monde avait souhaité que cette distinction soit faite) et qui ensuite répartisse la contribution des membres entre les collectivités membres avec une solidarité de territoire (si quelqu'un se retire d'un territoire, si une collectivité se retire d'un territoire, cela augmente la contribution des autres), donc je pense que cela va simplifier les discussions, mais par contre si quelqu'un de plus arrive, cela diminue la contribution du territoire, et je pense que c'est quand même une bonne chose. Et en même temps, on voit bien que ce qui s'est passé avec la tempête Xynthia en Vendée, en Charente-Maritime et tout, on peut être tenté, comme ça, sous des pressions financières, de dire : « ouais, bon, les crues de la Loire, on va faire comme si... » Après, il faut aller s'expliquer quand même et c'est un risque important. Mais en même temps, il y a des réalités financières : il ne faut pas augmenter la charge sur les collectivités, il faut la diminuer.

On a fait rentrer aussi une contribution des villes et je pense que c'est simplement cela qui augmente un peu mais dans des conditions abordables, enfin pour moi en tous les cas. J'ai vu avec nos collègues d'Orléans, bon, Tours et Orléans ont une contribution qui doit augmenter d'à peu près 3 800 €. Voilà, on est quand même très impacté s'il y avait des problèmes sur la Loire et je ne vois pas quelqu'un dans un conseil municipal à Tours ou à Orléans protester contre cette augmentation, alors qu'on est quand même très intéressé par tous ces sujets.

Donc les choses sont simples, elles sont claires, elles sont faites au vu de tout le monde : chacun peut voir les contributions. On a tenu compte aussi des discussions qui avaient eu lieu ces deux dernières années. Notre collègue CHAPAVEIRE a mené cela, comme on le connaît, donc avec une certaine maestria, mais volonté constante : moteur diesel, carburation lente mais

enthousiasme constant ! Donc, cela a bien fonctionné et donc c'est ce qui vous est présenté aujourd'hui et je crois que c'est raisonnable, très franchement.

Alors, notre collègue BARLE est parti mais je lui passerai un petit coup de fil puisqu'on me dit que c'était un peu agité, tout à l'heure, mais en même temps, c'est normal sinon il ne serait plus lui-même, et c'est quand même le plus ancien dans notre Etablissement : il connaît tout et il s'est quand même impliqué avec force, donc c'est un passionné, donc c'est normal. Mais il n'y a rien qui soit mortel pour lui.

Bon. On l'a vu, revu, on l'a passé de tous les côtés, ça, c'est quand même un sujet... On y va ? Parce que après les audits il y a les discussions et après les discussions il faut l'action.

Pas d'opposition sur ces nouvelles clés ? Je vous en remercie.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

**Cette adoption fait l'objet de la
délibération n°CS-10-99 du 3 juin
2010**

12-Questions diverses

12.1 - Gestion du personnel

INTERVENTION DE M. BERNARD DOYEN

Merci Monsieur le Président. Le prochain projet viserait à embaucher une personne handicapée avec le concours de l'Etat, ce qui nous diminuerait également notre participation de la redevance pour l'insertion.

Gestion du personnel

Ce rapport relatif à la gestion du personnel vous est présenté après examen par votre Commission des Finances et de la planification du 29 avril 2010.

I Recrutement d'un apprenti au sein de la direction du développement et des relations extérieures

Le Comité Syndical du 26 juin 2008 avait autorisé pour une année le recrutement d'un apprenti inscrit en master 2 spécialité « Management public local », au sein de la direction du développement et des relations extérieures, avec une mission d'assistance des agents de cette direction pour le suivi de projets relatifs à l'implication de l'Etablissement dans le cadre du plan Loire grandeur nature 2007-2013. Ces dispositions ayant donné toute satisfaction, il vous est proposé d'autoriser le recrutement pour la même durée d'un(e) nouvel(le) apprenti(e), de niveau Master également, à compter du 1er septembre 2010. Il vous est précisé que cette proposition de recrutement s'inscrit dans la limite des crédits disponibles au budget primitif 2010.

II Recrutement en lien avec l'insertion des personnes handicapées

Au regard du dispositif législatif en vigueur et de l'effectif actuel (47 agents), l'Etablissement devrait réglementairement procéder au recrutement de deux personnes handicapées, soit 6 % de son effectif. Dans ce contexte, il vous est proposé d'autoriser la passation d'une convention entre le Pôle Emploi et l'EP Loire qui lui permettrait le recrutement d'une personne handicapée (non pris en compte dans le tableau des effectifs), par le biais d'un CUI – CAE d'une durée de 24 mois. Cet agent aurait pour missions :

- à titre principal, l'émission et la réception d'appels téléphoniques (phoning) relatifs aux interventions de l'Etablissement recourant de manière importante à ce mode de communication, en particulier pour l'animation de la plateforme RDI, ainsi que pour le déploiement d'une démarche « industrielle » de réduction de la vulnérabilité aux inondations des activités économiques,
- à titre secondaire, un renfort ponctuel pour des tâches de secrétariat (en fonction de besoins identifiés comme prioritaires et de l'évaluation du surcroît de la charge de travail).

Dans le cadre de ce recrutement en lien avec l'insertion des personnes handicapées, le bénéficiaire du CUI – CAE percevrait une rémunération basée sur la grille indiciaire du grade d'adjoint administratif de seconde classe, complétée par les primes statutaires. L'Etablissement, à ce titre, bénéficierait d'une aide mensuelle de l'Etat d'un montant maximal de 90 % du taux brut du SMIC par heure travaillée et bénéficierait d'une exonération des cotisations patronales de Sécurité sociale. Un cofinancement du FEDER serait sollicité.

Il vous est précisé qu'en procédant à ce recrutement en cours d'année 2010, l'Etablissement verrait diminuer de moitié (environ 2.835 €) le montant du fonds pour l'insertion des personnes handicapées qu'il devra régler au titre de l'année 2011.

Il est proposé au Comité Syndical d'adopter les délibérations correspondantes.

INTERVENTION DE M. JEAN GERMAIN

Merci cher collègue. Pas de questions, de demandes de précisions ? Pas d'apposition ? Je vous remercie.

Ces propositions sont adoptées à l'unanimité.

**Ces adoptions font l'objet des
délibérations n°CS-10-100 et CS-10-
101 du 3 juin 2010**

INTERVENTION DE M. JEAN GERMAIN

Est-ce qu'il y a des questions diverses ? Non ? S'il n'y en a pas, après vous avoir demandé de bien vouloir m'excuser de mon retard – j'étais pris dans un CTP, alors vous savez, les CTP on sait quand ça commence, on sait rarement quand ça finit – et je remercie notre collègue – je le félicite d'abord – d'avoir accepté la fonction de 1^{er} vice-président. C'était quand même une séance lourde, qui marquera, parce que : Villerest, le toilettage des statuts, des clés de répartition, le budget supplémentaire, le Cher... Il y a de quoi écrire, hein ! Merci.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, le Président lève la séance à 18 h.

Comité Syndical du 7 octobre 2010

Délibération n°CS-10-127

Approbation du procès-verbal de la séance plénière du 3 juin 2010

Date de la convocation : 27 juillet 2010

Le Comité syndical,

Membres Présents ou ayant donné pouvoir :

M. Prénom NOM

X

X

X

M. Prénom NOM, pouvoir à M. Prénom NOM

X

X

- vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982, modifiée, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,
- vu l'arrêté du Ministre de l'Intérieur et de la Décentralisation du 22 novembre 1983, portant constitution de l'Etablissement Public d'Aménagement de la Loire et de ses Affluents (Etablissement public Loire),
- vu les statuts,
- vu le règlement intérieur,

décide

Article unique

Le procès-verbal de la séance plénière du 3 juin 2010 est approuvé.

**Le Président
de l'Etablissement public Loire**

Jean GERMAIN

Date de transmission
à la préfecture :

Date d'affichage :

Certifié exécutoire :